

LA REDEVANCE INCITATIVE POUR LES PROFESSIONNELS



Tout connaître sur son fonctionnement

Une facturation plus juste et équitable,
adaptée au service rendu

La redevance incitative est un mode de facturation de la collecte et du traitement des déchets calculé au service rendu. Il s'agit d'un mode de facturation perçu par la Communauté de communes des Coëvrons, payé par les usagers.

À QUOI SERT LA REDEVANCE ?

Elle sert à financer :

- > La collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères
- > La collecte, le transport, le tri et le recyclage des déchets issus du tri sélectif
- > Les charges, la location des bennes, le transport et l'élimination ou le recyclage des déchets déposés dans les déchèteries
- > Les agents
- > L'entretien des véhicules et des équipements



COMMENT CELA FONCTIONNE ?



LES CONTENEURS D'ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'ouverture des tambours des conteneurs d'ordures ménagères se fait en présentant un badge.

Les tambours ont une capacité maximale de 50 litres. Les conteneurs de tri pour les emballages, le verre et les papiers/cartonnettes restent en accès libre, sans limitation de dépôt.

LES BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES

Les bacs sont pucés et chaque levée est comptabilisée.

LES DÉCHÈTERIES

Les 4 déchèteries sont également équipées d'un contrôle d'accès. Il n'y a aucune limitation d'entrée mais les dépôts sont facturés selon les tarifs en vigueur faisant l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire chaque année.

BADGES ET SUIVI DE DÉPÔT

Les badges ne doivent en aucun cas être percés. Les trous peuvent les endommager et les désactiver.

Un espace abonné est à votre disposition pour suivre le nombre de dépôts réalisés : <https://coevrons.webusager.fr/>

TOUT SAVOIR SUR LA FACTURE



Pour les professionnels en apport volontaire, la facture est constituée :

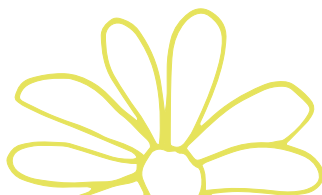
- > **D'une part fixe (l'abonnement au service)** : elle correspond aux coûts fixes du service (fonctionnement des déchèteries, personnel, charges, entretien des véhicules, carburant...)
- > **D'une part variable** : nombre de fois que les conteneurs seront ouverts avec votre badge pour déposer une poubelle

À NOTER : un nombre minimal d'ouverture est inclus dans le forfait pour éviter les dépôts sauvages et la délocalisation des poubelles dans une autre intercommunalité.



Pour les professionnels collectés en porte à porte, la facture est constituée :

- > **D'une part fixe (l'abonnement au service et le forfait porte-à-porte)** : elle correspond aux coûts fixes du service (fonctionnement des déchèteries, personnel, charges, entretien des véhicules, carburant...)
- > **D'une part variable** : nombre de collectes (incluses et supplémentaires)



LES GRILLES TARIFAIRES



Professionnels en apport volontaire

- > Abonnement au service : 115 € par an
- > Tarif du dépôt (inclus et supplémentaire) : 1,90 € par dépôt

Les usagers professionnels et administrations ont un libre choix de leur nombre de dépôts inclus. Ils peuvent choisir parmi les forfaits suivants.

Forfait (en fonction du nombre de dépôts)	Nombre de dépôts inclus dans le forfait par an	Coût total du forfait (abonnement + dépôts inclus)
A	17	147,30 €
B	26	164,40 €
C	36	183,40 €
D	44	198,60 €
E	52	213,80 €
F	60	229 €
G	78	263,20 €
H	104	312,60 €
I	365	805,50 €
J	730	1502 €
K	1460	2889 €

À NOTER : Compte tenu de la possibilité à choisir le forfait, les professionnels ne bénéficient pas de la possibilité d'obtenir le bonus des particuliers.



Professionnels collectés en porte-à-porte

Pour bénéficier de la mise en place de bacs professionnels, un volume de déchets supérieur à 500 litres par semaine est nécessaire et les conditions d'accès par camion de collecte doivent être adaptées.

- > Abonnement au service : 115 € par an et par bac
- > Forfait collecte porte-à-porte
- > Collectes (incluses et supplémentaires)



TARIFS PAR BAC - COLLECTE UNE FOIS PAR SEMAINE

Forfait (en fonction du volume du bac)	Forfait porte-à- porte	Montant des 36 collectes incluses dans le forfait	Coût total du forfait (abonnement + forfait porte-à-porte + collectes incluses)	Coût par collecte supplé- mentaire
120 litres	66 €	205,20 €	386,20 €	5,70 €
240 litres	132 €	410,40 €	657,40 €	11,40 €
340 litres	187 €	581,40 €	883,40 €	16,15 €
500 litres	275 €	855,00 €	1245,00 €	23,75 €
660 litres	363 €	1128,60 €	1606,60 €	31,35 €
770 litres	423,50 €	1316,70 €	1895,20 €	36,58 €

TARIFS PAR BAC - COLLECTE DEUX FOIS PAR SEMAINE

Forfait <i>(en fonction du volume du bac)</i>	Forfait porte-à- porte	Montant des 36 collectes incluses dans le forfait	Coût total du forfait <i>(abonnement + forfait porte-à-porte + collectes incluses)</i>	Coût par collecte supplé- mentaire
120 litres	132 €	205,20 €	452,20 €	5,70 €
240 litres	264 €	410,40 €	789,40 €	11,40 €
340 litres	374 €	581,40 €	1070,40 €	16,15 €
500 litres	550 €	855,00 €	1520 €	23,75 €
660 litres	726 €	1128,60 €	1969,60 €	31,35 €
770 litres	847 €	1316,70 €	2278,70 €	36,58 €





QUESTIONS

RÉPONSES

LE NOMBRE DE PASSAGE EN DÉCHÈTERIE PAR AN SERA-T-IL LIMITÉ ?

Non, le contrôle d'accès en déchèterie est mis en place pour éviter aux habitants des autres collectivités de déposer leurs déchets sur notre territoire.

PUIS-JE AVOIR UNE EXONÉRATION DE LA FACTURATION ?

Un professionnel peut-être exonéré si celui-ci présente une facture de traitement de ses déchets par une autre entreprise.

COMMENT CELA SE PASSE POUR LES BADGES PROFESSIONNELS ?

Les professionnels peuvent demander une carte professionnelle pour le dépôt de leurs déchets et l'accès aux déchèteries du territoire.

COMMENT SERONT GÉRÉS LES DÉPÔTS SAUVAGES ?

La propreté des abords des conteneurs est assurée par les agents du service valorisation des déchets. Pour rappel, le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser en un lieu public ou privé, à l'extérieur des conteneurs est considéré comme une infraction passible, d'après le code pénal, d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € et la confiscation du véhicule ayant servi à effectuer le dépôt.

D'AUTRES QUESTIONS SUR LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE ?

Contactez le service Valorisation des déchets au 02 43 66 32 00 ou par mail à : preventiondechets@coevrons.fr

ou rendez-vous sur le site www.coevrons.fr

